



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/04/2024

2024-04-08

L'an deux mille vingt quatre le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

**Etaient présents :**

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, Mme LECLOUX Aurélie, M. CARTERON Philippe, M. CHAUVE Jean-Paul, Mme FERON Florence, M. CHEMINAL Carl, M. DUBOST Pierre, M. THINARD Franck

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 14

Présents : 10

Absents : 04

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 1

**Procurat ion(s) :**

M. ESSERTEL Cédric, Mme Nadine LEROY

**Etai(ent) absent(s) :**

M. FORGE Joffrey, Mme BEAL Marie-Line

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. ESSERTEL Cédric, Mme LEROY Nadine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PONCET Valérie

Date de convocation  
04/04/2024

**CREATION D'UN MARCHÉ COMMUNAL BIMENSUEL**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un projet de création de marché et précise que la décision de créer relève de la compétence du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose que le marché **aura lieu le Vendredi après-midi les semaines impaires de 16 H 00 à 18 H 30 sur la Place de la Mairie** à compter du vendredi 07 Juin 2024 avec la participation de producteurs ou commerçants locaux.

A ce jour, il a été décidé que l'utilisation du domaine public par les commerçants non sédentaires, dans le cadre du marché, est gratuite, **il n'est pas instauré de droit de place.**

La tarification sera revue chaque année par le Conseil Municipal.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- La création d'un marché communal conformément à la proposition ci-dessus énoncée,

- charge le Maire de l'exécution de cette décision

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Fait à Bussy-Albieux,  
Le 10 Avril 2024



La Secrétaire de Séance  
Valérie PONCET

Le Maire  
Serge DERORY

Affichage fait le.....**3.1 MAI 2024**..... numériquement